



Entretien professionnel : vers un nouveau report de la date d'application des sanctions

Il convient de rappeler qu'en l'état et après plusieurs reports, l'abondement correctif est applicable à compter du 1er juillet 2021 pour les entreprises qui n'auraient pas respecté les règles relatives aux entretiens bisannuels et au bilan à six ans.

Le projet de loi relatif à la gestion de la sortie de la crise adopté par le Sénat le 18 mai dernier prévoit de reporter l'application des sanctions liées à l'entretien professionnel au 1er octobre 2021.

Les entreprises auraient donc jusqu'au 30 septembre 2021 pour mener ces entretiens.

A suivre...